

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue le 6 décembre 2016 à 19 h 30, à la mairie.

Étaient présents messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Était absente madame la conseillère, Ghislaine Lussier.

Rés. 2016-144

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX DERNIÈRES ASSEMBLÉES

2016-12-06

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux des sessions tenues le 1^{er} et 29 novembre 2016 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-06

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE SUR LES USAGES DANS LA ZONE NUMÉRO 208

2016-12-06

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'avis affiché le 11 novembre 2016, le Conseil municipal tient une assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro 38-23.

Monsieur le maire explique l'objet de ce règlement et les conséquences de son adoption. Il précise les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement soit soumis à l'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est d'autoriser dans la zone 208, située du côté ouest de la rue Saint-Joseph et au sud de la rue Sainte-Anne, les établissements reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur ainsi que les bâtiments d'entreposage.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur ce projet de règlement et des modifications proposées.

Rés. 2016-145

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE SUR LES USAGES DANS LA ZONE NUMÉRO 208

2016-12-06

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damase a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend modifier les usages permis dans la zone numéro 208 dans le but d'y autoriser les établissements reliés aux activités de construction ainsi que les bâtiments d'entreposage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 6 décembre 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer la modification proposée et d'entendre les personnes et organismes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte, lors de la séance du 6 décembre 2016, le second projet de règlement numéro 38-23 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les établissements reliés aux activités de la construction ainsi que les bâtiments d'entreposage dans la zone numéro 208»;

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

Rés. 2016-146 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-02 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-01**

2016-12-06 CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le traitement des élus municipaux stipulés dans le règlement numéro 10-01;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été régulièrement donné afin d'informer la population de cette modification, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a été régulièrement donné par monsieur le conseiller, Alain Robert, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 10-02 modifiant le règlement numéro 10-01 relatif au traitement des élus, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2016-147 **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

2016-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois, formant un montant global de **255 426,48\$** soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2016-147 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2016-148 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2017**

2016-12-06 CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2017 à sa session de décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

- Rés. 2016-149 **ADOPTION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2017**
- 2016-12-06 CONSIDÉRANT le tableau des salaires préparé pour l'année 2017 selon l'échelle salariale adoptée dans son exercice sur l'équité salariale réalisée en octobre 2013 sur la rémunération des employés;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et réalisé à l'unanimité des conseillers présents que suite aux recommandations du comité responsable, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2017, soient adoptés tel que décrits en détail à l'annexe 001 de la présente résolution et datée du 6 décembre 2016;
- Cette annexe, dûment signée par les membres du comité responsable, fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.
- ADOPTÉE
- A.M. 2016-150 **AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017**
- 2016-12-06 Monsieur le conseiller, Claude Gaucher, donne avis de motion de la présentation d'un règlement adoptant le budget de la municipalité pour l'année 2017, lors d'une session subséquente tenue à une date ultérieure.
- Ce règlement servira à fixer les différents taux de taxes, les différentes compensations et autres modalités.
- A.M. 2016-151 **AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 110 CONCERNANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LE SECTEUR A DOMINAIRE RÉSIDENTIELLE AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME ET DE REVOIR LE PLAN ASSUJETTI**
- 2016-12-06 Monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 110 concernant le programme de revitalisation pour le secteur à dominance résidentielle, lors d'une session subséquente tenue à une date ultérieure.
- L'objet de ce règlement est de prolonger la durée du programme et de revoir le plan assujetti, soit à l'exception des zones 301, 303, 401 et 404.
- Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.
- Rés. 2016-152 **ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2017-2018-2019- POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**
- 2016-12-06 CONSIDÉRANT la Politique de la famille de la MRC des Maskoutains adoptée le 13 juin 2007, dont la municipalité de Saint-Damase en faisait partie de façon intégrante;
- CONSIDÉRANT que cette politique a été mise à jour en cours de l'année 2015 et 2016, et que la municipalité de Saint-Damase participe à ce projet conjointement avec la MRC des Maskoutains, par la production de sa propre Politique de la famille et son plan d'actions;
- CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique de la municipalité de Saint-Damase et le plan d'actions qui l'accompagne ont été soumis aux membres du comité formé pour la préparation de cette politique et sa mise à jour en date du 8 novembre 2016 pour approbation préliminaire, et ont mené à une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que le plan d'actions a été soumis et analysé par le comité du projet EIS (Évaluation d'Impact sur la Santé) que la municipalité a considéré les suggestions soumises à l'égard de l'évaluation des impacts sur la santé et qu'elle a intégré des ajustements à la hauteur de ses possibilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de la famille et son plan d'actions 2017, 2018 et 2019;

D'autoriser la transmission de la Politique de la famille et son plan d'actions regroupant les actions pour la Famille et les Aînés, ainsi que la reddition de comptes liés à l'entente de subvention accordée pour ce projet.

ADOPTÉE

Rés. 2016-153

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2017

2016-12-06

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)	
360 litres	240 litres	240 litres	360 litres
20	50	0	20

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;

- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 119 rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 2016-154 **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – TRAVAUX RUE SAINT-FABIEN**

2016-12-06 CONSIDÉRANT les travaux de réfection de rue d'une partie de la rue Saint-Fabien, entre la rue Principale et la rue Sainte-Anne, réalisés cette année;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'approprier un montant de 300 000 \$ pour en payer les coûts par un emprunt au fonds de roulement et remboursable en 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un emprunt de 300 000 \$ soit fait au fonds de roulement et remboursable en 10 versements égaux de 30 000 \$, à compter de 2017.

ADOPTÉE

Rés. 2016-155 **DEMANDE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

2016-12-06 CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-09-29/23 adoptée par la Fédération québécoise des municipalités à l'effet de demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damase est en accord avec tout le contenu de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la FQM en transmettant au ministère de la Sécurité publique cette résolution d'appui;

QUE copie de la résolution 2016-09-29/23 soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2016-156 **NOMINATION DU PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE, L'ARROSAGE ET L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

2016-12-06 CONSIDÉRANT que le coordonnateur en loisirs doit s'assurer du personnel nécessaire à l'arrosage, l'entretien et la surveillance des patinoires pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'annonce parue dans le Journal municipal de novembre 2016 précisant les tâches à accomplir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur en loisirs à procéder à l'embauche du personnel

suivant pour les patinoires, soit : Charles Deguyre, Jacob Desrochers, Frédéric Jodoin, William Landry, Jacob McDuff et Elie Miron;

QUE la rémunération soit fixée selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-06 Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

VARIA

Rés. 2016-157 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2016-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Johanne Beauregard, sec.-trés. adjointe